

SIVU



Programme de partenariat « SOUFFEL 2027 »

entre

Le Département du Bas-Rhin

Le SIVU du Bassin de la Souffel

La Chambre d'Agriculture Région Alsace

Le SDEA du Bas-Rhin

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse

avec le concours opérationnel de la DDT du Bas-Rhin, la DREAL Alsace, l'ONEMA, la FREDON Alsace et du Comptoir agricole de Hochfelden.

Le présent programme de partenariat est conclu entre :

▪ **L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE,**

Établissement public administratif de l'État, dont le siège est à ROZÉRIEULLES, lieu-dit « le Longeau » - BP 30019 - 57161 Moulins-lès-Metz, représenté par son Directeur Général, ci-après désigné « l'Agence de l'eau »,

▪ **LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN,**

Représenté par le Président du Conseil Général, ci-après désigné « le Département »,

▪ **LE SIVU DU BASSIN DE LA SOUFFEL,**

Syndicat à vocation unique de collectivités territoriales, dont le siège est TRUCHTERSHEIM (67370)
N° d'immatriculation : 246 700 496 00036
Représenté par son Président, ci-après désigné « le SIVU »,

▪ **LA CHAMBRE D'AGRICULTURE REGION ALSACE,**

Etablissement public, dont le siège est situé 2 rue de Rome à SCHILTIGHEIM (67300)
N° d'immatriculation : 130 018 153 00010
Représenté par son Président, ci-après désigné « la Chambre d'agriculture »,

▪ **LE SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN,**

Syndicat mixte, dont le siège est situé 1 rue de Rome à SCHILTIGHEIM (67300)
N° d'immatriculation : 256 701 152 00025
Représenté par le Président de la Commission Géographique du Bassin de la Souffel, ci-après désigné « le SDEA »,

qui bénéficient, pour l'accomplissement du présent programme, du concours opérationnel :

- de la Direction départementale des territoires (DDT) du Bas-Rhin ;
- de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) d'Alsace ;
- de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ;
- de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) d'Alsace ;
- du Comptoir agricole de Hochfelden.

PREAMBULE

Le bassin versant de la Souffel (cf. carte en annexe 1)

La Souffel est classée dans la catégorie des très petits cours d'eau en plaine d'Alsace. Elle draine avec ses affluents la région agricole dite du Kochersberg puis, à l'aval, une zone urbanisée de l'agglomération strasbourgeoise. Elle prend sa source à Kuttolsheim (alt. 215 m) et, après un parcours de 27 kilomètres, se jette dans l'Ill au sud de La Wantzenau (alt. 133 m).

Le cours d'eau reçoit successivement le Haltbach (long de 2 km), le Plaetzerbach (7 km), le Musaubach (13 km), le Leisbach ou Avenheimerbach et ruisseau d'Avenheim dans sa partie amont (14 km) et le Kolbsenbach (11 km).

Les cours d'eau du bassin versant de la Souffel sont de très faibles débits avec des QMNA 5 (débits mensuels d'étiage de fréquence quinquennale) de moins de 20 l/s à l'amont à 100 l/s à l'aval. Les caractéristiques d'origine de petits cours d'eau de plaine, c'est-à-dire avec un tracé sinueux, un lit mineur de petite taille, des berges basses, des faciès variés, un fond de vallée humide, boisé et des prairies souvent inondées, ont fait place à une banalisation extrême et les cours d'eau sont devenus le plus souvent de simples fossés rectilignes, homogènes et dépourvus de végétation. Cette faiblesse des débits d'étiage, conjuguée à une dimension très réduite des lits fluviaux, en font des milieux fragiles et vulnérables. Depuis 2001, une réflexion d'ensemble a été menée dans le cadre de l'émergence du Schéma d'Aménagement, de Gestion et d'Entretien Ecologique des Cours d'Eau (SAGEECE) du bassin de la Souffel.

Un autre enjeu essentiel de ce bassin versant est la réduction des pollutions diffuses, notamment les phytosanitaires et les nitrates. Les efforts faits dans ce domaine par les exploitants agricoles doivent être complétés par un engagement fort des communes et le changement de comportement des particuliers, essentiels à l'obtention de résultats en matière de pollution diffuse, en particulier par les produits phytosanitaires.

En matière d'assainissement, si les collectivités ont très tôt développé l'assainissement collectif, l'obsolescence de certains ouvrages est un frein à l'amélioration de la qualité des eaux.

Cette sensibilité du milieu et les pressions qui s'y exercent font de la Souffel et de ses affluents une masse d'eau extrêmement dégradée. L'échéance d'atteinte du « bon état » retenue dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est reportée à 2027, du fait de la faisabilité technique des solutions à mettre en œuvre.

La reconquête du « bon état » de la Souffel passe donc par la mise en œuvre, par les acteurs du territoire, de programmes d'actions volontaristes, multithématiques et s'inscrivant dans la durée.

Le Conseil général du Bas-Rhin

Le Conseil général du Bas-Rhin met en œuvre une politique ambitieuse dans les domaines de l'eau et de l'assainissement ainsi que sur la reconquête de la qualité physique des cours d'eau. Au niveau des bassins versants, il a mis en place des Schémas d'Aménagement, de Gestion et d'Entretien Ecologique des Cours d'Eau (SAGEECE). Le Conseil général apporte une aide technique au SIVU par l'intermédiaire d'une mise à disposition d'un animateur et d'un technicien rivière.

Le SIVU du Bassin de la Souffel

Le SIVU du Bassin de la Souffel a été créé en janvier 2008. Il comprend les 22 communes du territoire concernées par le présent programme de partenariat. Le SIVU a pour objet la réalisation de travaux de restauration et d'entretien régulier des cours d'eau du bassin de la Souffel, ainsi que l'ensemble des opérations liées à l'exercice de ces compétences et notamment les études, la maîtrise foncière des lits fluviaux, l'animation et la communication autour de ces projets.

La Chambre d'agriculture

Dans le cadre de ses missions d'intérêt général, la Chambre d'agriculture a mis en place depuis une vingtaine d'années des opérations de conseils agricoles visant à réduire les impacts des pratiques agricoles sur la qualité des eaux superficielles et souterraines. Le périmètre couvert par le contrat de partenariat est intégré dans l'opération AGRI MIEUX FERTI Kochersberg et en constitue un territoire prioritaire pour la réduction des produits phytosanitaires.

Le SDEA du Bas-Rhin

Le syndicat des eaux et de l'assainissement du Bas-Rhin est un syndicat mixte qui concerne environ 450 communes dont il assure tout ou partie des compétences eau et assainissement. Une partie des décisions sont décentralisées à l'échelle de périmètres issus des anciennes structures lui ayant transféré leur(s) compétence(s), eux-mêmes regroupés en 6 territoires. Le contrat concerne, pour les opérations d'assainissement, le périmètre intégré de la Souffel rattaché au territoire Centre Nord.

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse est un établissement public du ministère chargé du développement durable qui a comme mission de favoriser, sur sa zone géographique de compétence, une « gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques ».

Grâce aux redevances perçues, elle apporte des aides financières aux personnes publiques ou privées qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun ayant pour finalité une gestion équilibrée des ressources en eau. Elle contribue ainsi à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques, dans l'objectif d'atteindre des objectifs de qualité des « masses d'eau » fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Les priorités d'intervention de l'Agence de l'eau sont définies par un programme pluriannuel d'actions. A cet égard, le développement de partenariats « territoriaux » ou « multi-pressions », réservés à des secteurs à enjeux « eau » forts et multiples dans le but de reconquérir le bon état des eaux, figure explicitement dans les objectifs de son 10^{ème} programme d'intervention couvrant la période 2013-2018.

ARTICLE 1 : Objectifs et résultats attendus du programme de partenariat

L'objectif général vise à mettre en œuvre un ensemble d'actions multithématiques en vue d'atteindre et maintenir le bon état écologique et chimique de la Souffel. Dans cette perspective, les différents signataires s'engagent ensemble pour promouvoir ou mener des actions concrètes sur le bassin versant de la Souffel, actions qui pourront être portées par eux-mêmes, par les collectivités locales de ce territoire, les différents acteurs économiques, exploitations agricoles, établissements industriels et artisanaux et, d'une façon générale, tout autre acteur susceptible de contribuer à l'amélioration de l'état des cours d'eau du bassin versant de la Souffel.

Ce partenariat s'appuiera sur un renforcement des coopérations entre les signataires et un appui financier de l'Agence de l'eau et du Département aux acteurs engageant les actions résultant de la mise en œuvre du présent contrat. Celui-ci se décline en trois axes :

- Axe 1 : Gouvernance et stratégie d'intervention ;
- Axe 2 : Mise en œuvre d'opérations visant à l'atteinte du bon état de la Souffel ;
- Axe 3 : Accompagnement des porteurs de projets.

ARTICLE 2 - Objet du programme de partenariat

2.1 - TERRITOIRE CONCERNE (voir carte objet de l'annexe 1)

L'aire géographique du programme de partenariat comprend les communes ayant une part significative de leur territoire dans le bassin versant de la Souffel, hors Communauté urbaine de Strasbourg, soit :

BERSTETT (67034)	KUTTOLSHEIM (67253)
DINGSHEIM (67097)	NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM (67228)
DOSENHEIM-KOCHERSBERG (67102)	NORDHEIM (67335)
DURNINGEN (67109)	PFETTISHEIM (67374)
FESSENHEIM-LE-BAS (67138)	PFULGRIESHEIM (67375)
FURDENHEIM (67150)	QUATZENHEIM (67382)
GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL (67173)	SCHNERSHEIM (67452)
HANDSCHUHEIM (67181)	STUTZHEIM-OFFENHEIM (67485)
HURTIGHEIM (67214)	TRUCHTERSHEIM (67495)
ITTENHEIM (67226)	WINTZENHEIM-KOCHERSBERG (67542)
KIENHEIM (67236)	WIWERSHEIM (67548)

Ce territoire, d'une superficie de 121 km² pour une population de 23 000 habitants correspond aux communes adhérentes au SIVU du bassin de la Souffel. Il comprend les 4/5^{ème} des 100 km de linéaire de cours d'eau que compte l'ensemble du bassin versant.

Des échanges avec la Communauté urbaine de Strasbourg et les communes de l'aval du bassin versant permettront de valoriser les retours d'expériences.

2.2 - PROGRAMME D' ACTIONS HIERARCHISEES ET PLANIFIEES

Les missions en cours :

- Depuis fin 2011, les partenaires ont mis en place un comité de pilotage et des groupes thématiques dans la perspective de préparer le contenu du programme de partenariat. Cette organisation sera pérennisée pour l'essentiel ;
- Bon nombre d'études préalables à la mise en place des actions qui sont programmées dans ce contrat sont en cours ou achevées, tant en ce qui concerne les pressions domestiques ou agricoles mais également le premier programme de travaux sur les cours d'eau ;
- L'accompagnement financier de l'Agence de l'eau permet de soutenir les moyens humains suivants d'animation et d'expertise :
 - animation « cours d'eau / zones humides » auprès du SIVU (maîtrise d'ouvrage Conseil général dans le cadre de la politique « Sageece ») ;
 - animation « réduction des produits phytosanitaires » auprès des collectivités et gestionnaires d'espace (maîtrise d'ouvrage FREDON Alsace) ;
 - animation globale du projet « Souffel » avec création d'une « mission eau » en place depuis juin 2013 (maîtrise d'ouvrage du SDEA) ;
 - animation de l'opération AGRI MIEUX FERTI Kochersberg (maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'agriculture).
 - animation de la démarche de gestion collective des déchets liquides ou dangereux pour l'eau (maîtrise d'ouvrage du SDEA).

Ce partenariat doit permettre de poursuivre ces actions pour aboutir au stade opérationnel des projets prioritaires.

Les projets à mettre en œuvre :

Les différents partenaires s'engagent à élaborer et mettre en œuvre un programme d'actions visant à la reconquête de la qualité des cours d'eau du Bassin versant de la Souffel :

- les actions de réduction des apports de produits phytosanitaires vers les eaux par l'agriculture, les communes et les gestionnaires d'espaces seront intensifiées ;
- la profession agricole poursuivra ses efforts pour améliorer la gestion de l'azote sur le bassin versant ;
- le SIVU réalisera un premier programme global de réhabilitation et de renaturation des cours d'eau (prenant en compte la Souffel et ses affluents) qui contribuera notamment à favoriser l'autoépuration à l'aval des rejets issus de l'assainissement. Il apportera en outre son aide au SDEA pour respecter l'intégrité physique des cours d'eau lors des travaux d'assainissement ;
- le SDEA mettra en œuvre un nouveau schéma d'assainissement avec la mise à niveau des stations d'épuration et l'élaboration d'un schéma de gestion des eaux pluviales qui pourrait débiter sur la durée du contrat en fonction des opportunités ;
- le SDEA coordonnera une opération collective de gestion des déchets liquides dangereux pour l'eau. A ce titre il réalisera des enquêtes systématiques auprès des usagers non domestiques raccordés au réseau d'assainissement pour vérifier la conformité de leurs installations intérieures et maîtriser les rejets liquides au réseau d'assainissement. Après les enquêtes, il assurera également l'accompagnement des entreprises ainsi que le suivi des opérations de remise en conformité des installations non conformes ;

- une réflexion sera conduite sur la gestion des prélèvements d'eau superficielle pour en limiter l'impact sur le débit des cours d'eau, tout en préservant l'accès à l'eau pour les besoins agricoles, et des réalisations concrètes pourront être amorcées durant la durée du contrat ;
- les partenaires conduiront des études spécifiques contribuant à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement du bassin versant (suivi de la qualité des eaux, détermination de l'origine des pollutions, fonctionnement hydraulique) et de ses caractéristiques, notamment sociologiques.

La mise en œuvre et le suivi du contrat de partenariat seront confortés par des actions d'animation et de communication.

Les actions sont déclinées autour de trois enjeux principaux :

AXE 1 : GOUVERNANCE ET STRATEGIE D'INTERVENTION

1.1 Stratégie d'intervention

Il s'agit de définir un programme d'actions de réduction ou de prévention des pollutions des cours d'eau du bassin versant de la Souffel afin de reconquérir la qualité de la masse d'eau « Souffel ». Ces actions intègrent l'ensemble des objectifs du plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT). La réflexion doit par ailleurs permettre d'être force de proposition auprès de la MISEN pour la mise à jour du PAOT.

L'organisation de l'élaboration et du suivi du programme s'articule selon le schéma de pilotage général suivant :

- un comité de pilotage plénier ;
- un groupe de travail animation ;
- des groupes thématiques.

1.2 Le comité de pilotage plénier et le groupe de travail animation

Pour la bonne réussite globale du contrat, et pour poursuivre les actions engagées au delà de l'échéance de ce contrat, il importe de consolider la concertation entre les différents acteurs de terrain (Collectivités, Chambre d'Agriculture, ...) ainsi qu'avec les partenaires institutionnels (Agence de l'eau, Conseil Général, Police de l'Eau, ...).

Comité de pilotage plénier	Groupe de travail animation
<p>Il comprend, outre les représentants des signataires du contrat et des services de l'Etat, des représentants techniques et politiques de toutes structures pouvant contribuer à la réflexion et à la mise en œuvre des actions du présent contrat (FREDON, Comptoir agricole...). Sa présidence est assurée par le SDEA.</p> <p>Le comité de pilotage plénier a pour rôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de valider la programmation établie par le groupe de travail animation ; - de suivre l'avancement des travaux de chacune des parties (point d'étape) ; - d'engager la réflexion et la programmation pour l'après 2018 (fin du contrat). 	<p>Il comprend les représentants techniques des structures intervenant dans le cadre du contrat et autres structures pouvant contribuer à la réflexion.</p> <p>Il est piloté par le SDEA avec l'appui de l'Agence de l'eau.</p> <p>Il s'assure de l'avancée des travaux des différents groupes de travail, les coordonne (en particulier les actions d'animation) et prépare les décisions du groupe plénier.</p>

1.3 Les groupes thématiques

Des groupes thématiques sont mis en place pour faciliter la préparation des travaux des comités de pilotage. De façon non limitative, sont créés quatre groupes :

- « pressions domestiques » issues des zones urbanisées, piloté par le SDEA ;
- « pressions agricoles », piloté par la Chambre d'agriculture ;
- « hydromorphologie », piloté par le SIVU avec l'aide technique du Conseil général ;
- « connaissances », piloté par l'Agence de l'eau.

Chaque proposition d'action est formalisée sous forme d'une fiche action qui en décrit le contenu, les modalités de mise en œuvre et les indicateurs de suivi.

AXE 2 : MISE EN ŒUVRE D'OPERATIONS VISANT A L'ATTEINTE DU BON ETAT DE LA MASSE D'EAU « SOUFFEL »

2.1 Amélioration de la qualité physique des cours d'eau

2.1.1 L'hydromorphologie

L'objectif du programme d'actions est de reconstituer des milieux naturels fonctionnels en considérant l'ensemble des enjeux et des contraintes présents sur le secteur.

Dans le cadre du SAGEECE, une étude de définition de l'ensemble de besoin de restauration de la Souffel et de ses principaux affluents a été menée et a conduit à l'élaboration d'un programme global estimé à environ 4 000 000 € HT. Le SIVU a validé et décidé d'engager une première programmation sur 5 années intégrant la renaturation de 6 sites, la création d'une zone humide et l'aménagement de 3 ouvrages identifiés au référentiel national des obstacles à l'écoulement (ROE), pour un coût estimé à 1 350 000 € HT.

Les opérations ainsi retenues sur la durée du contrat sont :

- renaturation : le Kolbsenbach en aval de Reitwiller, le Leisbach en aval de Behlenheim, le Plaetzerbach en amont de Wiwersheim, la Souffel au niveau de Dossenheim-Kochersberg et en amont de Quatzenheim, la Souffel en aval de Stutzheim Offenheim, le Musaubach en aval d'Ittenheim ;
- continuité écologique : aménagement des ouvrages ROE de Griesheim sur Souffel, de Stutzheim-Offenheim et de Dossenheim (ROE 59618, ROE 59617, ROE 59616) ;
- zone humide : création d'une zone humide à l'amont d'Ittenheim.

Ces opérations seront complétées de travaux de restauration de la ripisylve, plantations, gestion d'espèces exotiques.

Une première opération de restauration de l'Avenheimerbach à Truchtersheim est prévue en préambule à ce premier programme.

L'ensemble contribuera à recréer une diversité des berges et du lit permettant de reconstituer un fonctionnement le plus naturel possible des cours d'eau mais également un effet tampon pour la filtration des polluants et la régulation des crues et des érosions.

L'ensemble de ces travaux fera l'objet d'un suivi qui pourra servir de base à des retours d'expériences permettant de sensibiliser les différents acteurs à l'intérêt de ce type d'opérations et à leur généralisation.

2.1.2 Conservation des débits

Naturellement, le bassin versant de la Souffel se caractérise par des débits très faibles, ce qui rend tout prélèvement en eau superficielle préjudiciable. C'est pourquoi, il est programmé une étude sur les prélèvements destinés à l'irrigation afin d'aboutir le cas échéant, à un projet de substitution de prélèvements en eau souterraine aux prélèvements en eau de surface, ou de créations de bassins de stockage alimentés en période de débits importants des cours d'eau. Il est à noter que l'alimentation en

eau potable des communes s'effectue quant à elle en eau souterraine à partir du forage de Lampertheim, et prochainement de Griesheim sur Souffel. Cela représente en moyenne 900 000 m³/an, soit l'équivalent d'environ 30% du débit d'étiage de la Souffel à l'aval du bassin versant.

2.2 La réduction de la pollution chimique et substances dangereuses

Cela concerne plusieurs familles de polluants, parmi lesquels les produits phytosanitaires. Dans ce domaine, un programme de réduction de la pollution ponctuelle par la généralisation des aires de remplissage/lavage de pulvérisateurs sera poursuivi auprès des exploitations agricoles ou des collectivités, en complément aux opérations de conseil de l'opération Ferti Kochersberg.

Les collectivités et les gestionnaires d'espaces seront incités à s'engager dans une politique de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires orientée vers l'atteinte du « zéro phyto ».

Les autres polluants sont les métaux lourds et de nombreuses molécules organiques en général assez largement répandues. Après un diagnostic auprès des établissements raccordés au réseau public de collecte, une action de mise en conformité des raccordements et de réduction des rejets de substances dangereuses sera mise en œuvre.

2.3 Amélioration des paramètres physico-chimiques généraux de l'état écologique

Ce domaine comprend les paramètres classiques représentatifs de la pollution organique (carbone organique et oxygène) et des nutriments (azote oxydé, ammonium et phosphore). Les actions qui contribueront à améliorer la qualité de l'eau sont :

- le programme de mise à niveau de l'assainissement. Les nouveaux ouvrages de traitement seront plus performants et plus fiables que les stations d'épuration obsolètes actuelles de Berstett, Kienheim et Stutzheim-Offenheim. La suppression de cette dernière station et le transfert des eaux usées vers la station de Griesheim sur Souffel permettra une amélioration significative de la qualité sur ce tronçon de la Souffel, notamment en ammonium, facteur limitant de la vie piscicole. En revanche, la partie du programme liée au traitement de la pollution par temps de pluie ne sera quant à elle déployée qu'une fois terminée la première phase de travaux sur le traitement des eaux usées domestiques ;
- les actions de l'opération AGRI MIEUX FERTI Kochersberg seront renforcées dans le cadre de ce contrat par un inventaire des parcelles drainées, le développement et la mise en œuvre d'une prestation de conseil de fertilisation complète, s'adressant en priorité aux éleveurs puis aux polyculteurs, le suivi des projets de méthanisation et de compostage et l'étude de faisabilité de la mise en place d'un observatoire de reliquats azotés sur un réseau de parcelles du bassin versant de la Souffel.

2.4 Amélioration des connaissances

Les partenaires ont souhaité qu'une réponse soit apportée aux interrogations régulièrement formulées sur l'origine des phytosanitaires détectés dans la Souffel, les parts respectives de chacune de ces origines (agricole/collectivité) et les voies d'apports, diffuses ou ponctuelles. Ainsi, même si le programme d'action vise d'emblée à réduire l'ensemble des apports de pollution, les études menées dans le cadre du groupe « connaissances » permettront progressivement de mieux comprendre l'origine des dégradations.

Au-delà de cette priorité, le groupe connaissance a vocation à comprendre l'état du milieu et les relations entre cet état et les différentes pressions qui s'exercent.

AXE 3 : ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

3.1 Mission eau « Souffel »

Le SDEA est maître d'ouvrage d'une mission eau sur le périmètre du programme de partenariat. Cette mission, qui intègre le réseau des quatre missions eau déjà existantes dans le district du Rhin supérieur, coordonnera les projets répondant aux objectifs de ce programme de partenariat tout en développant des actions de sensibilisation et de communication auprès de l'ensemble des différents publics afin de créer une véritable solidarité de bassin entre acteurs.

Cette mission d'animation assurera par ailleurs le secrétariat du comité de pilotage et du groupe animation (invitation, compte rendu, diffusion des documents).

3.2 Animation de l'opération de gestion collective des déchets liquides ou dangereux pour l'eau

Le SDEA développera une action auprès des établissements raccordés au réseau public de collecte des eaux usées dans le but d'engager et de mener à son terme une opération collective territoriale de maîtrise des rejets artisanaux et des déchets dangereux pour l'eau.

3.3 Animation des opérations agricoles

Le programme de partenariat bénéficiera des moyens en place dans le cadre de l'opération agri mieux Ferti Kochersberg. Ces moyens seront renforcés pour atteindre les objectifs.

3.4 Animation des opérations « cours d'eau / zones humides »

Le SIVU bénéficie du soutien d'un animateur et d'un technicien rivières du Conseil général du Bas-Rhin. Cette organisation sera a priori maintenue sur la durée du programme de partenariat, le SIVU consacrant prioritairement ses moyens pour les travaux.

Le tableau ci-après détaille et décrit les actions reliées à chaque axe de travail ainsi que les années de réalisation.

Axe d'intervention	Thème d'intervention		Descriptif	Actions	Année	Responsable/maître d'ouvrage
Axe 1 : gouvernance et stratégie d'intervention	1.1	Stratégie d'intervention	Elaboration de la programmation en cohérence avec le PAOT et le SDAGE	programme 2013-2015	2013	Pilotage général SDEA (mission eau) groupes thématiques par chaque pilote du groupe
				programme 2016-2018	2015	
				programme après 2018	2018	
	1.2	Communication	Elaborer un plan de communication	étude sociologique	2013/2014	AERM
				plan de communication annuel	2013/2014	SDEA/mission eau
				plan de communication pluriannuel	2014	SDEA/mission eau
	1.3	Groupes thématiques	Contribuer à l'élaboration de la programmation sous forme de fiches action	mise à jour des fiches actions	chaque année	pilotes de groupes
produire les fiches actions pour l'après 2018				2018	pilotes de groupes	
Axe 2 : Mise en œuvre d'opérations visant à l'atteinte du bon état de la masse d'eau « Souffel »	2.1	Amélioration de la qualité physique des cours d'eau	définir une programmation	Définir et hiérarchiser les actions. Arrêter le programme pluriannuel. Voter le budget correspondant. Obtenir les autorisations réglementaires. Mobiliser les financements.	2013	SIVU/CG
			mettre en œuvre le programme d'opérations	Passation des marchés de travaux. Réalisation et réception des opérations. Suivi et évaluation impacts.	2013/2018	SIVU/CG
			étude globale de diagnostic sur les débits de la Souffel + réalisation des études d'avant projets d'alternatives au prélèvement en eau superficielle	définition du cahier des charges et réalisation de l'étude	2014/2015	CARA
			réalisation de projets alternatifs au prélèvement en eau superficielle	accompagnement des projets par la chambre d'agriculture pour ce qui concerne l'irrigation. Choix du/des maîtres d'ouvrage.	2016/2018	CARA
	2.2	La réduction de la pollution chimique et substances de l'état écologique	généralisation des aires de remplissage/lavage de pulvérisateurs	diagnostic Aquasite conseil aux exploitations agricoles et/ou collectivités, obtention des engagements, préparation des dossiers de demande d'aide et suivi des réalisations	2013/2015	CARA
			réduction des risques de pollution diffuse	évaluation des programmes de traitement par I-PHY	2013/2016	CARA
				utilisation de l'outil Aqua flore pour évaluer les prescriptions	2013/2016	
				quantification des produits utilisés	2013/2016	
			promotion du désherbage mécanique	2014/2018		
	réduction de l'usage des pesticides en ZNA	conseil aux collectivités, obtention de leurs engagements et accompagnement à la réalisation des dossiers d'aide	2013/2018	SDEA		
	diagnostics préalables à la mise en place d'une opération collective de gestion des déchets liquides dangereux pour l'eau	réalisation de l'étude diagnostique, mise en œuvre de l'opération et accompagnement des entreprises	2013/2015	SDEA		

	2.3	Amélioration des paramètres physico-chimiques généraux de l'état écologique	reconstruction des stations d'épuration de Berstett, Kienheim et travaux d'assainissement associés	études et dossier réglementaire	2013/2014	SDEA
				travaux Kienheim	2013/2016	
				travaux Berstett	2015/2016	
			extension de la station d'épuration de Griesheim sur Souffel, raccordement de Stutzheim sur cette nouvelle station	études et dossier réglementaire	2013/2014	SDEA
				travaux sur la step	2016/2017	
				collecteur intercommunal	2018	
			inventaire des parcelles drainées	étude bibliographique et relevés terrain	2014	CARA
			conseil de fertilisation	définition de la prestation	2013	CARA
				réalisation des plans de fumure	2014-2016	
			Suivi des projets de méthanisation et de compostage	Prise en compte des impacts de ces projets sur le BV de la Souffel	2013-2016	CARA
			étude de la faisabilité de la mise en place et valorisation d'un observatoire des reliquats azotés	adaptation du protocole au cas des eaux superficielles	2014	CARA
				mise en place du réseau	2015	
				diffuser les conseils	2015/2018	
gestion des eaux pluviales des zones d'assainissement collectif	Etudes préalables et proposition programme	2013/2014	SDEA			
Axe 3 : Accompagnement des porteurs de projets	3.1	Mission eau « bassin versant de la Souffel »	-assurer la bonne gouvernance du contrat de partenariat ; -coordonner des actions prévues au programme de partenariat et le suivi des indicateurs, -veiller à l'engagement de tous les acteurs y compris des communes et des particuliers	pour mémoire, actions prévues à l'axe 1, définir et mettre en œuvre une stratégie auprès des communes et des particuliers	2013/2018	SDEA
	3.2	animateur opération collective de déchets dangereux pour l'eau	mise en œuvre du plan d'actions de l'opération collective	plan d'actions de l'opération collective	2013/2018	SDEA
	3.3	animateur rivière	Appui et assistance technique aux collectivités sur le programme hydro-morpho. . Animation du SAGEECE	Apporter l'assistance technique pour définir organiser et mettre en œuvre le programme des opérations de restauration, de gestion et d'entretien des cours d'eau	2013/2018	Conseil général
	3.3	animateur opération agri-mieux	pour mémoire, renforcement en tant que de besoin	pour mémoire, renforcement en tant que de besoin	2013/2018	CARA

2.3 – ENGAGEMENTS DES PARTIES SIGNATAIRES DU PROGRAMME DE PARTENARIAT

▪ Engagements communs

Chaque signataire s'engage à :

- participer aux différents groupes qui le concernent dans le cadre du présent programme de partenariat ;
- être force de propositions dans l'élaboration de solutions et faire preuve de volontarisme dans leur mise en œuvre ;
- communiquer sur le programme, son ambition et son caractère partenarial ;
- réaliser le programme d'opérations tel qu'il est prévu au contrat, et informer au plus tôt chacun des autres partenaires de toute difficulté de mise en œuvre rencontrée ;
- déployer les moyens en personnels permettant d'assurer les missions d'animation prévues au contrat ;
- informer chacun des autres partenaires des conséquences de son action, dès lors qu'elle impacterait l'action d'un autre partenaire.

▪ Engagements particuliers

Le SIVU s'engage à :

- apporter son aide aux autres partenaires pour les sujets qui touchent son domaine de compétence, notamment en ce qui concerne la réalisation de diagnostics de l'état physique des milieux concernés lorsqu'un rejet en milieu aquatique est envisagé, en particulier pour les travaux d'assainissement ;
- mobiliser les moyens financiers nécessaires, en complément des aides octroyées par le Département et/ou l'Agence de l'eau, à la réalisation du premier programme global de réhabilitation et de renaturation, tel que décrit à l'article 2.2 (Axe 2) ;
- s'inscrire dans une logique d'augmentation progressive des moyens financiers consacrés à la réalisation des travaux de son domaine de compétence, visant à un doublement en fin de programme du montant annuel de travaux réalisés.

Le SDEA s'engage à réaliser les diagnostics de l'état écologique des milieux concernés dès lors qu'un rejet en milieu aquatique est envisagé ;

Le Département s'engage à apporter son soutien technique et financier au SIVU, au SDEA et à la Chambre d'Agriculture selon les modalités d'aide en vigueur au moment de la réalisation des travaux.

L'Agence de l'eau s'engage à :

- prendre en compte de manière prioritaire les opérations découlant du programme de partenariat éligibles à ses aides, ainsi que les actions d'animation associées ;
- instruire régulièrement les dossiers de demande d'aide correspondants, sur la base des délibérations de son Conseil d'Administration en vigueur au moment de la prise des décisions d'aide. Toutefois, comme prévu au 10^{ème} programme d'intervention couvrant la période 2013-2018, et pour faciliter le déroulement du programme de partenariat, certains dossiers pourront être instruits selon des modalités dérogatoires plus favorables qui seront, dans tous les cas, soumises à l'approbation de sa Commission des aides financières. D'une manière générale, l'Agence se réserve le droit de tenir compte de la dynamique et de l'avancée globale du programme pour l'attribution de ses aides, quel qu'en soit le bénéficiaire.

2.4 - DUREE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT

Ce partenariat prend effet à la date de sa signature et s'achèvera le 31/12/2018, date de fin du 10^{ème} programme de l'Agence de l'eau.

Sur la base de la tenue à jour d'indicateurs de suivi et de résultat (détaillés en annexe 2), un bilan sera réalisé en 2015 à mi-parcours du programme pour redéfinir les contours du partenariat sur la période 2016-2018.

ARTICLE 3 - SUIVI - EVALUATION

3.1 - CRITERES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PROGRAMME DE PARTENARIAT

Différents indicateurs sont définis pour le suivi du programme de partenariat et son évaluation, ils sont repris en annexe 2.

3.2 FONCTIONNEMENT DU SUIVI ET DE L'EVALUATION DU PROGRAMME DE PARTENARIAT

Une réunion annuelle de suivi, au minimum, sera organisée à l'initiative de l'une ou l'autre partie. Elle sera l'occasion d'échanger sur le déroulement du programme de partenariat.

ARTICLE 4 : REVISION ET DENONCIATION DU PROGRAMME DE PARTENARIAT

4.1 - REVISION

A titre exceptionnel, le programme de partenariat peut être modifié, par un avenant signé entre les parties, et à l'initiative de chacune d'elles, en cas de modifications importantes du contenu et/ou des objectifs de l'opération lorsque ces modifications résultent d'éléments totalement imprévisibles au moment de l'élaboration du programme.

4.2 - DENONCIATION

Le programme de partenariat pourra faire l'objet d'une dénonciation à l'initiative des parties, avec un préavis de 3 mois.

Fait le

Le Président du SIVU du bassin de la Souffel	Le Président de la Commission Géographique du Bassin de la Souffel, Syndicat des eaux et de l'assainissement du Bas-Rhin - SDEA

Le Président de la Chambre d'Agriculture de Région Alsace	Le Président du Conseil Général du Bas-Rhin	Le Directeur Général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

ANNEXE 2 – Objectifs et indicateurs de suivi du programme

Axe d'intervention	Thème d'intervention		Descriptif	Actions	Objectif	Année	Pilote action	Indicateurs d actions
Axe 1 : gouvernance et stratégie d'intervention	1.1	Stratégie d'intervention	Elaboration de la programmation en cohérence avec le PAOT et le SDAGE	programme 2013-2015	document d'organisation et de synthèse des actions à mener par les différents acteurs	2013	Pilote général SDEA (mission eau)	signature du programme de partenariat finalisation des fiches actions et mise à jour annuelle synthèse annuelle des travaux validation de la programmation 2013/2015
				programme 2016-2018	document d'organisation et de synthèse des actions à mener par les différents acteurs	2015		synthèse annuelle des travaux mise à jour des fiches actions validation de la programmation 2016/2018
				programme après 2018	document d'organisation et de synthèse des actions à mener par les différents acteurs	2018		synthèse annuelle des travaux mise à jour des fiches actions validation de la programmation 2019/2024
	1.2	Communication	Elaborer un plan de communication	mettre en œuvre des opérations de communication en s'appuyant sur les missions d'animation	s'appuyer sur les missions d'animation en place pour définir un plan de communication, donner une suite aux résultats de l'étude sociologique pour élaborer les plans de communication annuels	2013	SDEA (mission eau)	bilan de communication 2013
						2014/2018	SDEA (mission eau)	plans de communication annuels
	1.3	Groupes thématiques	Contribuer à l'élaboration de la programmation sous forme de fiches action	pérenniser le fonctionnement des groupes thématiques sur la durée du contrat	Assurer le suivi technique du programme, adapter les actions et proposer de nouvelles actions pertinentes à retenir dans le PAOT	chaque année	pilotes de groupes	compte rendus de réunions, fiches actions mises à jour, nouvelles fiches. Synthèse annuelle de l'avancement des projets
proposer une programmation pour l'après 2018				définir un nouveau programme d'actions sur trois ans	2018	SDEA (mission eau)	document programme et fiches actions correspondantes	

Axe 2 : Mise en œuvre d'opérations visant à l'atteinte du bon état de la masse d'eau « Souffel »	2.1	Amélioration de la qualité physique des cours d'eau	définir une programmation	Définir et hiérarchiser les actions. Arrêter le programme pluriannuel. Voter le budget correspondant. Obtenir les autorisations réglementaires. Mobiliser les financements.	réunir les conditions de mise en œuvre du programme d'opérations	2013	SIVU/CG67	programme d'action pluriannuel obtention des autorisations administratives
			mettre en œuvre le programme d'opérations	Passation des marchés de travaux. Réalisation et réception des opérations. Suivi et évaluation impacts.	améliorer l'ensemble des fonctionnalités des cours d'eau, initier une dynamique de renaturation des cours d'eau	2013/2018	SIVU/CG67	réalisations des projets conformité des projets par rapport au programme initial
			étude globale de diagnostic sur les débits de la Souffel + réalisation des études d'avant projets d'alternatives au prélèvement en eau superficielle	définition du cahier des charges et réalisation de l'étude	mieux connaître les prélèvements en eau superficielle et les solutions de réduction	2014/2015	CARA	rendu de l'étude pertinence des solutions proposées obtention des adhésions des irrigants à une solution économiquement et techniquement satisfaisante répondant aux objectifs
			réalisation de projets alternatifs au prélèvement en eau superficielle	accompagnement des projets par la chambre d'agriculture pour ce qui concerne l'irrigation. Choix du/des maîtres d'ouvrage.	réduire les prélèvements en eau superficielle	2016/2018	CARA	identification d'un maître d'ouvrage, niveau d'avancement du (des) projet(s)
	2.2	La réduction de la pollution chimique et substances dangereuses	généralisation des aires de remplissage/lavage de pulvérisateurs	diagnostic Aquasite conseil aux exploitations agricoles et/ou collectivités, obtention des engagements, préparation des dossiers de demande d'aide et suivi des réalisations	diminuer les teneurs des cours d'eau en pesticides	2013/2015	CARA	nombre d'exploitants concernés nombre de réalisations et représentativité teneurs des eaux molécules phytosanitaires
			réduction des risques de pollution diffuse	évaluation des programmes de traitement par I-PHY		2013/2016	CARA	
				utilisation de l'outil Aqua flore pour évaluer les prescriptions		2013/2016	CARA	
				quantification des produits utilisés		2013/2016	CARA	
				promotion du désherbage mécanique		2014/2018	CARA	
	réduction de l'usage des pesticides en ZNA	conseil aux collectivités, obtention de leurs engagements et accompagnement à la réalisation des dossiers d'aide	diminuer les teneurs des cours d'eau en pesticides	2013/2018	SDEA	nombre de communes engagées et représentativité niveau d'engagement et représentativité		

			diagnostics préalables à la mise en place d'une opération collective de gestion des déchets liquides dangereux pour l'eau	réalisation de l'étude diagnostique, mise en œuvre de l'opération et accompagnement des entreprises	contribuer au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement, réduire ou prévenir les rejets de substances dangereuses au réseau d'assainissement	2013/2015	SDEA	nombre d'établissements engagés et représentativité, teneurs des rejets des eaux usées en substances dangereuses
2.3	Amélioration des paramètres physico-chimiques généraux de l'état écologique	reconstruction des stations d'épuration de Berstett, Kienheim et travaux d'assainissement associés	études et dossier réglementaire			2013/2014	SDEA	dossiers réglementaires loi sur l'eau, dossiers de consultation des entreprises, état d'avancement des travaux date de réception des travaux
			travaux Kienheim	améliorer la qualité des rejets en pollution carbonée et azotée	2013/2016			
			travaux Berstett	améliorer la qualité des rejets en pollution carbonée et azotée	2015/2016			
		extension de la station d'épuration de Griesheim sur Souffel, raccordement de Stutzheim sur cette nouvelle station	études et dossier réglementaire	optimiser le traitement des eaux usées, améliorer les rejets en pollution carbonée et azotée	2013/2014			
			travaux sur la step		2016/2017			
			collecteur intercommunal		2018			
		Diagnostic des risques liés aux parcelles drainées	étude bibliographique et relevés terrain	identifier les risques de rejets azotés (et phytosanitaires) par le biais des drainages	2014	CARA	rapport d'étude	
		conseil de fertilisation	définition de la prestation	limiter les risques de pollution azotée (nitrate et ammoniacal)	2013		modalités de la prestation	
			réalisation des plans de fumure		2014-2016		nombre de conseils réalisés	
		suivi des projets de méthanisation et de compostage	prise en compte des impacts de ces projets sur le bassin versant de la Souffel		2013-2018		nombre de suivis	
		étude de la faisabilité de la mise en place et valorisation d'un observatoire des reliquats azotés	adaptation du protocole au cas des eaux superficielles	Améliorer la pertinence des conseils	2014		protocole	
			mise en place du réseau		2015		représentativité du réseau	
			diffuser les conseils	limiter les risques de pollution azotée	2015/2018		efficacité des modes de diffusion des conseils	
gestion des eaux pluviales des zones d'assainissement collectif	Etudes préalables et proposition programme	définir un programme de réduction de la pollution azotée, phosphorée et carbonée par temps de pluie	2013/2014	SDEA	programmation			

Axe 3 : Accompagne ment des porteurs de projets	3.1	Mission eau « bassin versant de la Souffel »	-assurer la bonne gouvernance du contrat de partenariat ; -coordonner des actions prévues au programme de partenariat et le suivi des indicateurs, -veiller à l'engagement de tous les acteurs y compris des communes et des particuliers	pour mémoire, actions prévues à l'axe 1, définir et mettre en œuvre une stratégie auprès des communes et des particuliers	obtenir des résultats significatifs d'amélioration de la qualité des eaux	2013/2018	SDEA	rapport d'activité, comprenant les indicateurs généraux de la mission et ceux relatifs à l'avancement de l'exécution du programme
	3.2	animateur opération collective de déchets dangereux pour l'eau	mise en œuvre du plan d'actions de l'opération collective	plan d'actions de l'opération collective	atteindre les objectifs définis à l'axe 2 (thème 2.2)	2013/2018	SDEA	rapport d'activité, comprenant les indicateurs spécifiques au bassin versant de la Souffel
	3.3	animateur rivière	Appui et assistance technique aux collectivités sur le programme hydro-morpho. . Animation du SAGEECE	Apporter l'assistance technique pour définir organiser et mettre en œuvre le programme des opérations de restauration, de gestion et d'entretien des cours d'eau	Apporter l'assistance technique pour définir organiser et mettre en œuvre le programme des opérations de restauration, de gestion et d'entretien des cours d'eau	2013/2018	CG67	rapport d'activité, comprenant les indicateurs spécifiques au bassin versant de la Souffel
	3.3	animateur opération agri- mieux	pour mémoire, renforcement en tant que de besoin	pour mémoire, renforcement en tant que de besoin	pour mémoire, renforcement en tant que de besoin	2013/2018	CARA	rapport d'activité, comprenant les indicateurs spécifiques au bassin versant de la Souffel